# *Rapport de présentation*

# *Budget Primitif 2023*

# Table des matières

Introduction ..... 3
1. Les grands équilibres du Budget Primitif 2023 ..... 5
2. Une section de fonctionnement saine malgré le choc de l'inflation ..... 7
2.1 Les recettes ..... 7
2.1.1 la fiscalité ..... 8
2.1.2 La dotation globale de fonctionnement ..... 9
2.1.3 Les dotations de la Communauté de Communes Rives de Moselle ..... 9
2.2 Les dépenses ..... 10
2.2.1 Services administratifs et ressources ..... 11
2.2.2 Epanouissement et rayonnement ..... 12
2.2.3 Travaux, cadre de vie et proximité : des priorités municipales pour le bénéfice de tous ..... 13
2.2.4 Les solidarités et l'enfance au cœur de l'action municipale ..... 14
3. La section d'investissement ..... 15
3.1 Les recettes d'investissement ..... 15
3.2 Les dépenses d'investissement ..... 17
3.3 Un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux ..... 20
*Présentation synthétique du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) – montants en euros.* ..... 23

# Introduction

Le présent rapport de présentation du Budget Primitif (BP) de l'exercice 2023 est dans la droite ligne des débats, qui se sont déroulés le 02 mars dernier lors de la présentation des orientations budgétaires au Conseil Municipal.

Le BP 2023 s'inscrit dans les ambitions du projet de mandature à savoir concilier une optimisation des charges de gestion et une allocation des ressources permettant ainsi le développement des services, des équipements de proximité ainsi que des projets innovants. Ces actions ont pour but d'améliorer le quotidien des Maiziérois et concourir au dynamisme de la Ville, qui ne se dément pas depuis 2014.

Comme lors des exercices précédents, le budget de la collectivité est équilibré et il permet d'envisager sereinement les investissements conséquents des prochaines années tout en maintenant une large place aux initiatives de proximité qui améliorent le cadre de vie.

Le budget de la Ville de Maizières-lès-Metz pour 2023 traduit les choix fiscaux et budgétaires effectués par l'équipe municipale pour l'année prochaine. Il détermine ainsi la trajectoire qui doit nous permettre de continuer à protéger les Maiziérois face aux crises, tout en poursuivant les investissements, en particulier ceux pour la transition écologique.

La préparation de ce budget s'est déroulée dans un contexte national et international qui contraint fortement les collectivités locales : le choc des crises économiques et l'inflation génèrent le retour d'effets de ciseaux sur les budgets locaux. L'augmentation des prix de l'énergie représente ainsi plus de 382 000 euros de dépenses supplémentaires pour l'année 2023 pour la Ville de Maizières-lès-Metz par rapport au BP 2022. Le BP 2023 se trouve relativement préservé des fluctuations du coût des fluides en comparaison de nombreuses collectivités grâce aux marchés groupés passés les années antérieures – en particulier celui concernant la fourniture de la molécule gaz, conclu en lien avec l'Agence Moselle Technique (MATEC) du Conseil Départemental. De manière générale, la hausse des prix va impacter les finances locales.

L'inflation et la crise de l'énergie pourraient durablement, au-delà du seul exercice budgétaire 2023, impacter les finances locales, à Maizières-lès-Metz comme dans la France entière. Face à la crise de l'énergie, la transition écologique et énergétique, priorité de l'action municipale depuis de nombreuses années, nécessite plus que jamais le maintien et l'amplification des efforts budgétaires de la collectivité.

Pour la Ville de Maizières-lès-Metz, il a donc fallu adapter la stratégie financière de la collectivité. Les efforts de gestion réalisés lors des exercices précédents permettent à la Ville d'absorber pour partie l'effet du choc inflationniste. Il a fallu toutefois contenir la hausse des dépenses de fonctionnement en y intégrant à la fois la hausse des dépenses d'énergie d'une part, et les effets des mesures de revalorisation du point d'indice des agents d'autre part.

Dans ce contexte économique, la Municipalité assume deux décisions :

- Ne pas augmenter les impôts locaux, afin de ne pas faire payer la crise aux Maiziérois, par ailleurs eux-mêmes touchés par l'inflation,
- Maintenir un haut niveau d'investissement, à la fois car les investissements sont doublement nécessaires : pour jouer le rôle d'amortisseur de la crise vis-à-vis des acteurs économiques locaux et pour financer les actions nécessaires à la sortie de crise, dont notamment les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique.

Amortir le choc de l'inflation, tout en préservant les habitants de ses impacts sur les deniers communaux, c'est ce qui conduit la Ville à adopter une gestion réaliste, pragmatique et donc sécure pour ce budget 2023. Répondre à l'urgence, financer l'essentiel, préparer l'avenir et tenir les comptes : voilà les piliers qui structurent notre action dans cette période exceptionnelle.

Pour cette année, la Ville de Maizières-lès-Metz fait le choix d'allier protection et ambition, avec trois objectifs :

- Protéger les Maiziérois : d'abord en préservant le pouvoir d'achat, en n'augmentant ni les impôts locaux ni les tarifs des services municipaux à hauteur de l'inflation. La Ville assume également le choix de maintenir son soutien au monde associatif, sans baisse du volume des subventions à ce secteur.
- Financer les services publics, c'est notamment tenir les engagements pris depuis 2014. Dans le prolongement du plan de sobriété, le choix est fait de ne fermer aucun service public et de maintenir l'ensemble des actions pour l'éducation et la jeunesse, la culture et le sport, l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public, les solidarités et l'attractivité. Préparer l'avenir, c'est faire le pari de l'éducation et de la jeunesse : la rénovation des écoles et la poursuite du programme éducatif et notamment des actions périscolaires qu'il contient, le développement de l'éducation artistique et culturelle, l'accompagnement de toutes les jeunesses y participent.
- Agir pour la transition écologique et énergétique. Le changement climatique est une réalité, comme en témoigne la multiplication des épisodes exceptionnels, dont ceux de l'été 2022. Il nous commande d'agir résolument à notre échelle pour adapter notre territoire et protéger les habitants. La rénovation énergétique de nos bâtiments, un urbanisme qui tient compte des enjeux climatiques et le développement des énergies renouvelables sur notre territoire (Développement du Réseau de Chauffage Urbain en lien avec la Ville de Talange, installation de panneaux photovoltaïques) seront autant de priorités d'actions pour l'équipe municipale.

Dans ces temps d'incertitude, la Ville de Maizières-lès-Metz trace son cap, dans le respect des engagements pris, avec volontarisme, sérieux et ambition.

# 1. Les grands équilibres du Budget Primitif 2023

Ce budget primitif 2023 est conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues.

Il prévoit une hausse maîtrisée, mais rendue inévitable en raison du contexte économique, des dépenses de gestion (6,9%) et une augmentation de nos dépenses réelles d'investissement (69,5%), dans le prolongement des exercices précédents, et sans aucune augmentation de la fiscalité municipale.

Il s'appuie sur des ratios financiers et des fondamentaux budgétaires très sains, fruits de la gestion municipale depuis 2014 et malgré un contexte souvent rebattu pour les collectivités territoriales (baisse des dotations, fusion d'EPCI, crise sanitaire de la Covid-19, retour de l'inflation).

| | ***BP 2023*** |
|---|---|
| ***Dépenses réelles de fonctionnement*** | 13 094 000 € |
| ***Recettes réelles de fonctionnement, y compris résultat reporté*** | 18 694 000 € |
| ***Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette et charges exceptionnelles)*** | 12 995 000 € |
| ***Intérêts de la dette*** | 77 000 € |

*Présentation des principaux indicateurs financiers – BP 2023*

L'épargne brute dégagée au titre de la section de fonctionnement s'élève à 5,5 millions d'euros. Elle est affectée en priorité au remboursement du capital de la dette et permet donc de financer 40,3% des dépenses d'équipement.

Affichant à nouveau une progression significative des crédits d'investissement et équipements directs de 5,5 millions d'euros soit 77,5 % d'augmentation par rapport au BP 2022, et un renforcement des dépenses de fonctionnement destiné à se prémunir contre les aléas de la hausse des coûts de l'énergie tout en maintenant la qualité du service rendu aux habitants, ce budget primitif 2023 poursuit la déclinaison des ambitions et projets de la mandature.

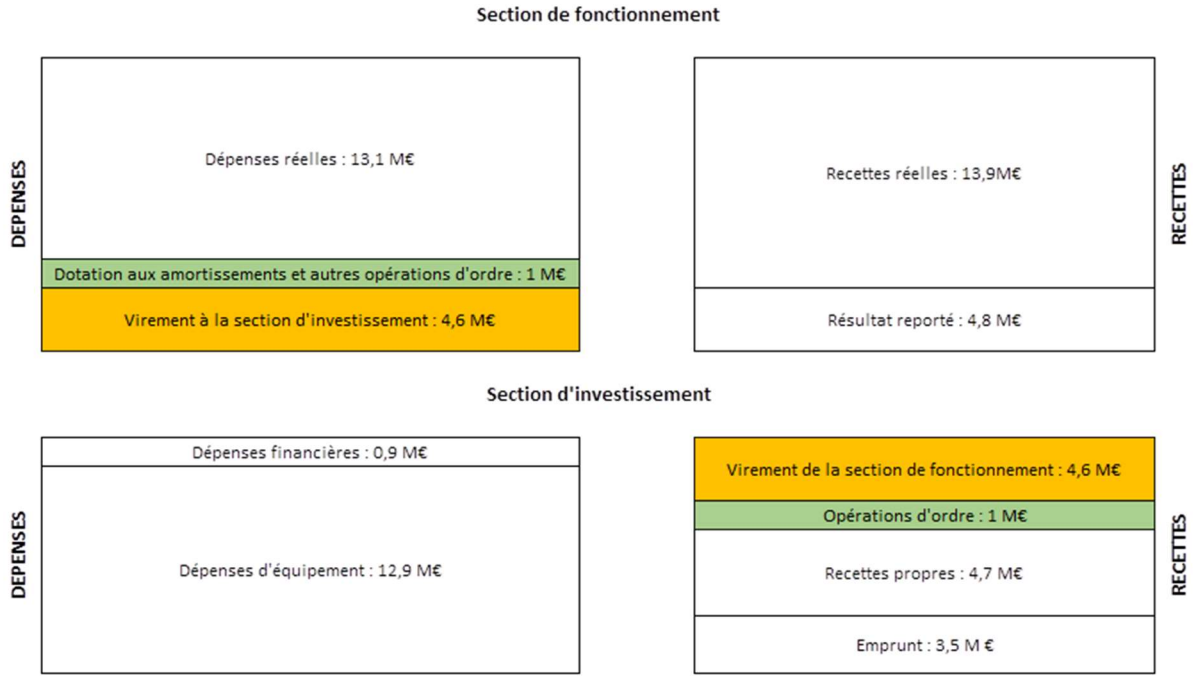


*Présentation synthétique par grande masse du BP 2023*

Aux diminutions arbitraires ont ainsi été préférées la recherche de leviers d'optimisation et de cofinancements nouveaux ainsi que la ré-interrogation systématique des actions de la collectivité, en impliquant très fortement l'ensemble des services.

Ces éléments permettent de maintenir des niveaux de fonctionnement optimums pour les différents services tout en dégageant des marges de manœuvre suffisantes pour soutenir la politique d'investissement de la commune, malgré une inflation qui impacte directement tous les coûts.

# 2. Une section de fonctionnement saine malgré le choc de l'inflation

## 2.1 Les recettes

Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2023 se caractérise par :

- L'évolution positive du produit attendu des impôts locaux entre les deux exercices : 4 445 000 euros, malgré la décision de ne pas augmenter le taux de la fiscalité directe locale. Cette évolution provient du dynamisme des bases imposées, grâce à la revalorisation forfaitaire des bases pour 2023 à hauteur de 7,1% telle que définit dans la Loi de Finances 2023. Cette évolution est totalement en lien avec une décision de l'Etat.
- Le maintien des montants de dotations de la Communauté de Communes Rives de Moselle comme l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire a des niveaux comparables à ceux de l'exercice budgétaire précédent (6 111 837 euros).
- Une estimation prudente des dotations versées par l'Etat (382 000 euros), reposant sur l'évolution de la dotation de solidarité urbaine et le maintien de la dotation forfaitaire au même niveau que celui de l'année dernière.
- La progression des autres recettes de fonctionnement en lien avec le dynamisme des politiques municipales et la revalorisation de certains tarifs, notamment ceux relatifs à la location des salles municipales.

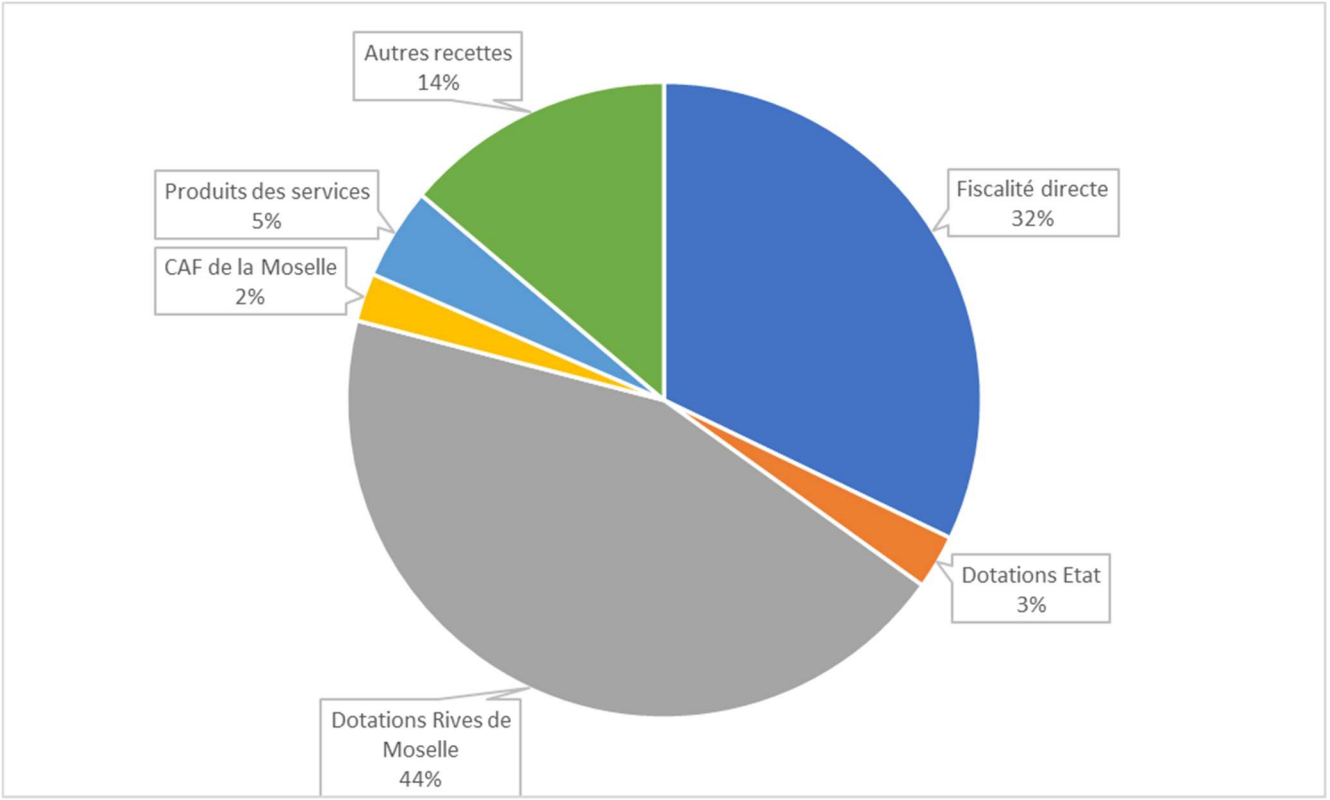


*Répartition des recettes de fonctionnement par nature – BP 2023*

### 2.1.1 la fiscalité

Pour mémoire, la loi de finances pour 2020 a acté la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive entre 2020 et 2023.

Depuis 2020, ce sont 80% des foyers fiscaux qui ont été totalement exonérés. Pour les autres foyers (20%), l'allègement a été de 30% en 2021 et 65% en 2022 pour aboutir en 2023, pour tous les foyers fiscaux, à une exonération totale.

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation s'appliquant sur les résidences secondaires et sur les logements vacants était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, ce taux de Taxe d'Habitation peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes le 1er janvier 2021.

L'Etat compense aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation sur les résidences principales supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée avec l'activation d'un mécanisme correcteur afin de neutraliser les écarts de compensation.

La Ville de Maizières-lès-Metz étant surcompensée dans le cadre du transfert de la part départementale de la taxe foncière, elle se voit appliquer un coefficient correcteur de 340 755 euros afin de neutraliser le produit supplémentaire lié à ce transfert.

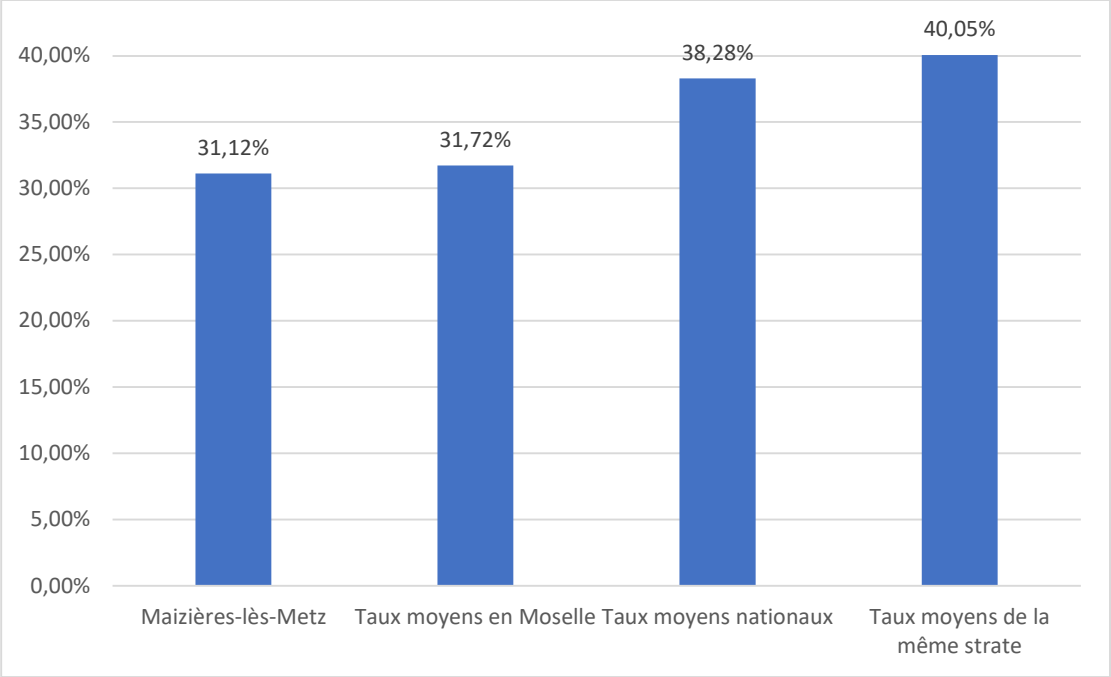


*Comparaison des taux votées de la Taxe Foncière Bâtie (données 2021 et 2022)*

La commune n'a plus, comme levier principal, que la possibilité que de définir sa politique en termes de taux de la taxe foncière. En 2023, aucune variation ne viendra impacter le taux de la Taxe Foncière qui reste à 31,12% - en-dessous des différents taux moyens constatés.

### 2.1.2 La dotation globale de fonctionnement

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement au profit de la Ville de Maizières-lès-Metz pour l'année 2023 repose sur les éléments suivants :

- Dotation Forfaitaire : principale dotation de l'Etat versée aux communes, ses modalités de calcul ne sont pas modifiées pour l'année 2023. Son montant est déterminé à partir du montant perçu en 2022. L'écrêtement habituellement pratiqué afin de financer l'augmentation des enveloppes de la DGF dédiées à la péréquation est exceptionnellement suspendu pour la détermination du montant 2023 afin d'aider les communes à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie.
- Dotation de Solidarité Urbaine : elle est destinée à aider les communes de plus de 5 000 habitants. La DSU est la plus importante des dotations de péréquation. Depuis sa réforme, la DSU est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants selon un classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu moyen des habitants (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%). Au vu de ses indicateurs, la Ville devrait bénéficier en 2023 d'une majoration, d'environ 6 500 euros, du montant de la DSU qu'elle a perçu en 2022.

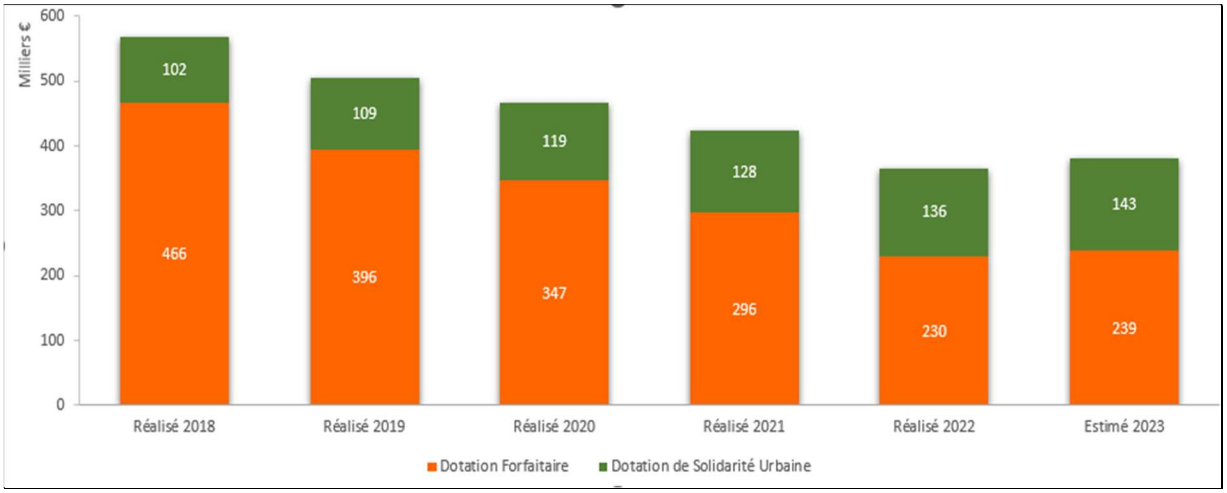


*Evolution de la DGF entre 2018 et 2023 (estimé) en euros*

### 2.1.3 Les dotations de la Communauté de Communes Rives de Moselle

Les recettes provenant de la Communauté de Communes de Rives de Moselle sont composées de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Le montant estimé pour l'exercice 2023 devrait être comparable à celui perçu lors de l'année précédente. Ainsi, les dotations intercommunales devraient représenter 6 111 837 euros, composées de 3 962 675 euros au titre de l'Attribution de Compensation – en progression de 25 000 euros en lien avec la décision prise la Communauté de Communes Rives de Moselle le 23 mai 2019 – et de 2 149 162 euros au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Pour mémoire, les montants des dotations intercommunales précitées – du fait des évolutions législatives et du changement de périmètre lié à la création de la Communauté de Communes de Rives de Moselle en 2014 – ont fortement été revus à la baisse au cours de la dernière décennie (-31% entre 2013 et 2023).

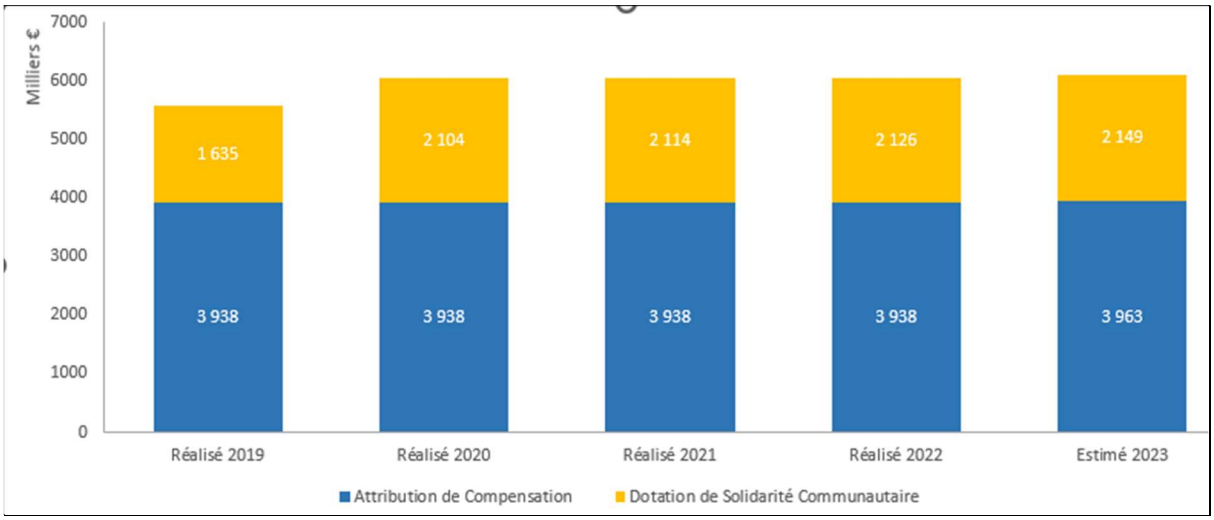


*Evolution des dotations intercommunales entre 2019 et 2023 (estimée) en milliers d'euros.*

## 2.2 Les dépenses

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2022 | BP 2023 |
|---|---|---|
| ***SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES*** | ***8 037 070,26*** | ***8 337 986,00*** |
| Rémunérations, formations et indemnités des élus | 7 106 138,26 | 7 354 593,00 |
| Direction Générale | 352 000,00 | 308 810,00 |
| Informatique | 78 299,00 | 73 670,00 |
| Moyens et Marchés Publics | 500 633,00 | 600 913,00 |
| ***EPANOUISSEMENT ET RAYONNEMENT*** | ***896 086,00*** | ***985 856,00*** |
| Service culturel | 116 305,00 | 110 960,00 |
| Conservatoire | 15 150,00 | 24 716,00 |
| Médiathèque | 46 517,00 | 44 485,00 |
| Périscolaire et Extrascolaire | 349 172,00 | 391 540,00 |
| Jeunesse et Sports | 18 650,00 | 22 365,00 |
| Communication | 128 592,00 | 168 530,00 |
| Subventions culturelles et divers | 61 700,00 | 63 460,00 |
| Subventions sports | 160 000,00 | 159 800,00 |
| ***TECHNIQUE*** | ***1 512 852,91*** | ***1 873 867,00*** |
| Services techniques et espaces verts | 1 493 902,91 | 1 867 517,00 |
| Urbanisme | 18 950,00 | 6 350,00 |
| ***PROXIMITE ET POPULATION*** | ***32 230,00*** | ***7 935,00*** |
| Etat-civil - Population | 8 500,00 | 1 500,00 |
| Police Municipale | 5 630,00 | 6 435,00 |
| Service de la Gestion Urbaine de Proximité | 18 100,00 | - |
| ***SOLIDARITE ET AFFAIRES SCOLAIRES*** | ***778 136,50*** | ***830 607,00*** |
| Subvention au CCAS | 400 000,00 | 400 000,00 |
| Relais Petite Enfance | 8 440,00 | 9 820,00 |
| Emploi – Prévention - Santé | 18 590,00 | 21 728,00 |
| Affaires scolaires | 351 106,50 | 399 059,00 |
| ***FINANCES*** | ***5 492 848,74*** | ***6 658 218,64*** |
| Charge de la dette et autres frais financiers | 66 713,59 | 85 524,86 |
| Fonds de péréquation intercommunal et communal | 361 000,00 | 350 000,00 |
| Contribution aux syndicats intercommunaux | 19 700,00 | 20 150,00 |
| Divers | 5 045 435,15,00 | 6 202 543,78 |
| **TOTAL DEPENSES** | **16 749 224,41** | **18 694 469,64** |

*Présentation des dépenses de fonctionnement par domaines d'intervention ou par services - BP 2023 - montants en euros*

Comme les années précédentes, la Municipalité a souhaité – malgré un contexte financier contraint et incertain du fait de l'inflation – maintenir des moyens importants permettant un fonctionnement optimisé en faveur des différents services afin que ceux-ci puissent assurer qualitativement l'ensemble de leurs missions, au service de ses habitants.

Il est possible de constater l'augmentation de nombreux budgets dédiés au fonctionnement des services municipaux. Ce mouvement est en lien avec l'inflation qui impacte fortement l'ensemble des postes budgétaires de la Ville de Maizières-lès-Metz.

### 2.2.1 Services administratifs et ressources

Premier poste de dépense, les frais de personnel connaissent une évolution significative en 2023 (7 354 593 euros contre 7 106 138,26 euros en 2022). Cette évolution recouvre des dimensions exogènes qui s'imposent à la collectivité. C'est le cas de l'intégration en année pleine de la revalorisation de 3,5% de la valeur du point. S'y ajoutent d'autres mesures de revalorisation prévues telles que les revalorisations du SMIC, l'accroissement de la prime de rendement, la revalorisation des catégories C et B ainsi que, dans les filières animation et médico-sociale, l'indemnité de fin de contrat.

Ainsi, en 2023 comme en 2022, l'exercice budgétaire sur le plan des dépenses liées aux ressources humaines, sera impacté par des décisions gouvernementales, qui ne font l'objet d'aucune compensation :

- En 2022, une bonification d'ancienneté d'une année a été attribuée aux fonctionnaires de catégorie C. Cela impactera encore les Budgets Primitifs des deux exercices budgétaires 2023 et 2024. Ainsi, cette année ce sont 49 avancements d'échelons qui sont prévus.
- L'année dernière, le Gouvernement a décidé le dégel du point d'indice avec une valeur de point passant de 4,68 euros à 4,85 euros au 1er juillet 2022 (cet indice n'avait pas été réévalué depuis 2017). Son coût est estimé pour l'année 2023 à 224 000 euros.
- Le 1er septembre dernier, les grilles indiciaires des Catégories B ont connu une revalorisation .
- Le 1er janvier 2023, le minimum de traitement est fixé à l'indice majoré 340 (échelon 1). Cela implique une rémunération réglementairement a minima à l'indice majoré 353. Ainsi, les agents situés entre l'échelon 1 (IM 340) et l'échelon 7 (IM 351) sont rémunérés à hauteur de dix ans d'ancienneté, soit plus que l'indice majoré d'un 7ème échelon (par référence à la première grille du 1er grade de catégorie C toute filière confondue.)

En 2023, en tenant compte de l'ensemble de ces évolutions indépendantes de la volonté de la Collectivité, les dépenses de personnel sont estimées pour les chapitres 011 et 012 à 7 149 038 euros.

A la suite d'une année 2022 dense au niveau des dossiers liés aux Ressources humaines, la Ville de Maizières-lès-Metz fait le choix de continuer ses efforts pour l'année 2023. Sans entrer dans une liste exhaustive, il est possible de citer les actions suivantes :

- un effort particulier sera effectué sur la qualité de vie au travail, par le biais d'un diagnostic à l'échelle de l'ensemble de la collectivité, suivi d'un plan d'action. Ce diagnostic devrait contribuer au renforcement de l'attractivité de la collectivité et à la recherche d'un environnement de travail favorisant davantage encore l'engagement.
- Réorganisation de missions conjointes éparpillées entre différents services et recentrées dans des pôles de manière plus cohérente. Cette réorganisation, qui s'inscrit dans le principe de mutabilité du service public, vise à adapter de la meilleure façon possible les attentes des usagers, le calibrage des politiques municipales et les ressources internes. Il s'agit en particulier de regrouper l'ensemble du poste « ménage » au sein de la direction des Services techniques ;

- Refonte du guide de l'agent. Ce guide pratique est destiné à l'ensemble des agents de la Collectivité, quel que soit leur statut (titulaire, contractuel de droit public ou privé, stagiaire), leur position et leur ancienneté. Il a pour vocation de présenter : l'organisation de la Collectivité, la déontologie, les obligations et les droits des fonctionnaires territoriaux et les dispositions relatives à l'organisation du travail, à l'hygiène et à la sécurité ;
- Continuité d'une démarche de formation aux gestes qui sauvent par la formation de Sauveteurs Secouristes au Travail et la mise en place de formations incendie ;
- Formation collective de dix agents aux « Gestes et Postures » spécialisée pour le métier d'ATSEM ;
- Bilan annuel sur le Télétravail ;
- Mise en place de deux aménagements de postes pour travailleurs porteurs d'handicap et un aménagement de poste travailleur non handicapé en collaboration avec la médecine du travail, le Centre de Gestion de la Moselle et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, supports des politiques publiques, doivent permettre une optimisation de nos moyens et une simplification administrative. Le budget 2023 permettra de poursuivre et de conforter les différentes démarches amorcées au cours des années précédentes.

Le budget alloué à la Direction Générale connaît une diminution en lien avec l'attribution de la Délégation de Service Public du chauffage urbain à l'UEM en juillet dernier. En effet, l'entrée en phase de conception et dans une phase opérationnelle diminue les frais d'étude et d'accompagnement, qui ont été mobilisés pour l'attribution de cette DSP (un reliquat de 33 810 euros, incluant une tranche optionnelle d'un montant de 9 000 euros est inscrit au BP 2023 pour le financement de ceux-ci).

Pour mémoire, la mutualisation du service informatique a impacté le budget de notre collectivité en provoquant une diminution des budgets (fonctionnement et investissement) consacré aux dépenses informatiques. Si les dépenses propres à la Ville font toujours l'objet d'une réalisation sur le budget communal, le portage financier du service mutualisé est réalisé en année pleine par Rives de Moselle, et ce depuis l'exercice 2021. Il s'agit notamment du coût RH de ce service et du coût d'un certain nombre de contrats de prestations (photocopieurs, téléphonie mobile, maintenance de logiciels communs) entrant dans le périmètre de mutualisation.

Ces frais sont remboursés une fois l'an à l'année N+1 par la Ville suivant une clef de répartition conventionnelle fixée à 60% pour la Ville et à 40% pour l'EPCI, qui contribue à baisser le volume financier consacré au pôle informatique. Concernant les dépenses d'investissement, le remboursement se fera au réel au moyen d'une subvention d'équipement. Pour cet exercice, ce sont 155 000 euros qui sont inscrits au sein du budget de la Direction Générale pour le remboursement des frais de fonctionnement du service mutualisé informatique. Une enveloppe de 61 000 euros y est consacrée en investissement.

### 2.2.2 Epanouissement et rayonnement

Le Budget Primitif 2023 intègre l'ensemble des grandes manifestations maiziéroises (Mondes Sonores, la chasse aux œufs, les feux de la Saint-Jean, le 14 juillet ou encore les traditionnels dimanches de l'Avent et le temps fort de la Saint-Nicolas). Le budget de la communication intègre ces événements et il prend en compte les augmentations de coûts constatés sur l'ensemble des dépenses, en particulier les denrées alimentaires qui ont connu une forte augmentation en quelques mois.

Si l'option d'une réduction du soutien aux associations et aux manifestations sportives et culturelles, décidée par de nombreuses autres Collectivités, permet effectivement une baisse immédiate des dépenses de la section de fonctionnement, son impact négatif sur le tissu associatif en serait décuplé par la frilosité, tout à fait légitime, de partenaires privés à se mobiliser dans des actions de soutien.

Ces baisses ne répondraient pas aux enjeux traversés par les Français. Le budget 2023 verra donc le maintien à un très haut niveau des subventions de fonctionnement versées aux associations (223 260 euros). C'est une position forte et réaffirmée de la Collectivité depuis 2014 car ni les baisses de dotation, ni la crise sanitaire de la Covid-19, ni le choc de l'inflation ne sont venus contraindre les possibilités de fonctionnement de notre tissu associatif et de l'activité de ses membres.

2023 permettra aussi de soutenir l'installation d'une nouvelle association au sein de la commune. Il s'agit d'un *Fab Lab – Repair Café* qui occupera le rez-de-chaussée de la gare SNCF ainsi que l'ancienne maison du gardien du Parc Dany Mathieu. Cette association proposera de nombreuses activités et programmes pédagogiques pour les enfants ainsi que des ateliers de réparation et des animations autour du numérique et de l'impression 3D. De plus, la gare accueillera un espace de Coworking permettant ainsi d'offrir aux voyageurs un espace d'attente et de travail par rapport aux aléas de la liaison ferrée Metz-Luxembourg. Ce soutien viendra en complément de l'engagement de nombreux partenaires privés ou institutionnels et il s'ajoutera à celui de la Communauté de Communes de Rives de Moselle.

La Ville de Maizières-lès-Metz ne fera jamais le choix de considérer les activités culturelles comme étant une variable d'ajustement de l'envolée des coûts. Ainsi, l'exercice budgétaire 2023 verra une enveloppe – en dehors des frais de personnel - de 180 161 euros consacrée au fonctionnement des services du Conservatoire de Musique, de la Médiathèque et du TRAM.

Dans la même optique, le parcours culturel dans les écoles est maintenu avec le même budget que les années précédentes et le fonctionnement du théâtre DEST ainsi que du festival de la Marelle seront accompagnés des crédits nécessaires, maintenus au même niveau que lors de l'exercice budgétaire précédent.

Le service périscolaire voit son budget augmenter pour pallier à l'inflation de l'ensemble des prestations offertes – notamment le coût de l'alimentation lors des petits-déjeuners et des goûters et pour faire face à l'augmentation de 0,47 centimes du prix du repas. Le service périscolaire fête cette année ses vingt-cinq ans d'existence. Il a donc semblé important de marquer cet événement (13 000 euros).

Le budget Jeunesse et Sport se verra abonder de 3 700 euros par rapport à l'année dernière afin de lui permettre de continuer à assurer l'ensemble de ces actions avec un public toujours plus nombreux.

### 2.2.3 Travaux, cadre de vie et proximité : des priorités municipales pour le bénéfice de tous

Le Budget des services techniques est celui qui assume la part la plus conséquente en termes d'inflation en raison de l'augmentation des prix de l'énergie. Ainsi, le poste fourniture d'électricité passe de 341 900 euros à 800 000 euros. Ce montant prend en compte l'amortisseur électricité mis en place par l'Etat et il valide la stratégie, mise en place depuis quelques années, de souscrire à des appels d'offre groupés en lien avec d'autres collectivités (Rives de Moselle) ou en lien avec MATEC – l'agence technique du Département de la Moselle, afin de générer des économies d'échelle.

Les frais de fonctionnement des services techniques et des espaces verts recouvrent des sommes liées à des contrats d'alimentation en fluides (eau, électricité, gaz), des contrats d'entretien (réseau d'eau

pluviale, entretien des poteaux incendies, nettoyage des cours d'école, entretien des espaces verts, conformité des aires de jeux). L'ensemble de ces éléments représente un pourcentage important des 1 867 517 euros proposés au Budget Primitif 2023.

Le reste des dépenses est lié à l'achat de petit matériel (outils, équipement de protection pour les agents) ainsi qu'à des petites réparations ou travaux.

Inscrites dans une démarche écologique depuis de nombreuses années, la Ville de Maizières-lès-Metz maintient ses efforts dans ce domaine en procédant dès que cela est possible à l'installation de luminaires à led, voire à détection permettant ainsi de réduire la consommation électrique ou en équipant les points d'eau de robinets économiseur d'eau.

Comme indiqué précédemment, la Ville de Maizières-lès-Metz met en place une réorganisation de missions conjointes éparpillées entre différents services et recentrées dans des pôles de manière plus cohérente. Cette démarche s'inscrit dans le principe de mutabilité du service public et elle vise à adapter de la meilleure façon possible les attentes des usagers, le calibrage des politiques municipales et les ressources internes. Ainsi, les missions de la Gestion Urbaine de Proximité ont été redistribuées auprès de certains pôles : dont les services techniques qui retrouve la compétence de la gestion des forêts.

### 2.2.4 Les solidarités et l'enfance au cœur de l'action municipale

La crise sanitaire de la Covid-19 a montré que les communes, en lien avec leurs CCAS, avaient pleinement un rôle à jouer en termes de solidarités et d'entraides. Le niveau de contribution de la Ville au Centre Communal d'Action Social restera élevé avec 400 000 euros, permettant le bon fonctionnement de l'établissement. Cette subvention permettra de continuer à maintenir les missions de l'établissement, comme celles dédiées à la petite-enfance au sein de la Crèche Au Jardin du Petit-Prince.

Parallèlement, les politiques d'inclusion (ateliers informatiques pour les séniors, mise en place d'un conseiller numérique) ou d'accompagnement des publics (chantier d'insertion, recherche de logements) seront maintenues voire développées pour être en adéquation avec les enjeux sur le territoire.

Le Relais Petite-Enfance verra une augmentation de son budget permettant de maintenir les activités proposées voire de les améliorer, notamment avec un changement de prestataires pour les ateliers de Baby poney afin d'offrir des ateliers plus qualitatifs à nos administrés.

# 3. La section d'investissement

L'autofinancement brut (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors charge de la dette s'élève à 5,5 M€ au BP 2023.

Cet excédent, fruit d'une gestion rigoureuse quotidienne, permettra de couvrir en priorité le remboursement du capital de la dette et financer près de 40,3% des dépenses d'équipement proposées au titre de ce budget.

Au-delà des projets portés uniquement par la Ville de Maizières-lès-Metz, de nombreux projets publics et privés participent aux changements qui s'opèrent actuellement au sein de la commune.

A ce titre, il semble utile de présenter les actions suivantes :

- L'année 2022 a vu l'attribution de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation d'un Réseau de Chauffage Urbain à l'UEM. Ce réseau permettra, d'ici à deux ans, d'alimenter une majorité des bâtiments communaux avec un taux d'Energie Renouvelable (ENR de 91%). Cette source de chaleur en étant largement déconnectée du gaz permettra à la Ville de Maizières-lès-Metz de limiter l'impact de la volatilité des prix de l'énergie. A terme le réseau, d'une puissance de 12 418 Kw, se déploiera sur près de sept kilomètres pour un montant d'investissement de 14 millions.
- La Zone d'Aménagement Concertée EuroMoselle Nord poursuivra sa mue vers un territoire dynamique et portée vers des activités en soutien à l'installation du pôle hospitalier. En effet, sur ces terrains, destinées à accueillir que des activités de logistiques, la construction de la clinique du groupe ELSAN commencera dans les prochaines semaines. En complément de cet investissement privé de près de 200 millions d'euros, EuroMoselle Nord accueillera une extension sur quatre hectares du centre de recherche du groupe d'Arcelor, la nouvelle caserne du SDIS ainsi qu'une Maison d'Accueil Spécialisée portée par l'APEI-VO.
- Cette année verra le début des travaux de la Résidence Intergénérationnelle (RIG). Un concept innovant, qui permet aux personnes âgées à revenus modeste de trouver un habitat adapté, proche de toutes les commodités du centre-ville.

## 3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements connaissent peu d'évolutions par rapport à celles de l'année précédente dont la plus notable est la mobilisation d'un emprunt de trois millions et demi d'euros permettant de soutenir la politique d'investissement mise en place par la Ville de Maizières-lès-Metz.

Le montant prévisionnel de FCTVA lié aux travaux d'investissement est maintenu au même niveau que celui inscrit au budget précédent. Il en est de même du produit des amendes de police qui est maintenu à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent.

Les prévisions de taxe d'aménagement connaissent une diminution de 20 000 euros, en lien avec les autorisations d'urbanisme accordées sur l'ensemble du ban communal.

Le BP 2023 indique un montant de cessions en nette progression par rapport à celui inscrit l'année dernière pour s'établir à un montant de 2 325 000 euros. En effet, des négociations aboutissent concernant la vente de l'ancienne Maison de l'Emploi, l'ancienne Maison de la Solidarité et l'ancienne école maternelle De Lattre. A ces ventes s'ajoutent des ventes au profit de Maiziérois ou encore de l'emprise SORELOR au sein de la ZIL Nord, comme acté en fin d'année dernière (1 200 000 euros).

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | BP 2022 | BP 2023 |
|---|---|---|
| Restes à réaliser | 1 432 776,20 | 1 465 135,50 |
| FCTVA | 300 000,00 | 320 000,00 |
| Taxe d'aménagement | 120 000,00 | 100 000,00 |
| Produit des amendes de police | 25 000,00 | 25 000,00 |
| Subventions | - | 86 240,00 |
| Cessions | 961 232,00 | 2 325 000,00 |
| Emprunts | 1 000 000,00 | 3 500 000,00 |
| ***TOTAL RECETTES REELLES*** | ***3 839 008,20*** | ***7 821 375,50*** |
| Recettes d'ordre - Virement de la section de fonctionnement | 2 947 810,15 | 4 600 478,78 |
| Recettes d'ordre - Amortissements | 1 175 000,00 | 1 000 000,00 |
| Recettes d'ordre - Opérations patrimoniales | 649,00 | - |
| ***TOTAL RECETTES D'ORDRE*** | ***4 123 459,15*** | ***5 600 478,78*** |
| Résultat d'investissement reporté | 336 765,07 | 454 934,26 |
| **TOTAL RECETTES** | **8 299 232,42** | **13 876 788,54** |

*Présentation synthétique des recettes d'investissement en euros – BP 2023- montant en €.*

Comme cela a déjà été évoqué à de nombreuses reprises à l'occasion des débats d'orientations budgétaires précédents en conseil municipal, la nécessité de recourir à l'emprunt dans les années à venir entraînera automatiquement une augmentation de l'annuité de la dette, de son encours et une dégradation des indicateurs tels que la dette par habitant ou la capacité de désendettement.

Il est intéressant de noter que ces derniers sont très en deçà des moyennes nationales et locales des villes de la même strate. Cette situation conduit à relativiser substantiellement la tendance de dégradation de ces indicateurs.

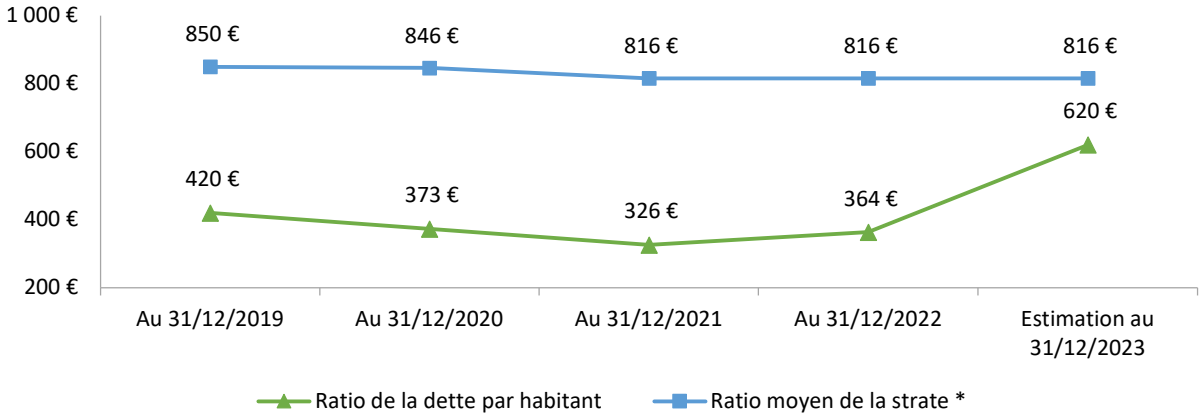


*Comparatif du ratio de la dette par habitant à Maizières-lès-Metz et du ratio moyen de la strate entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2023 - Estimation. Le ratio moyen de la strate au 31/12/2022 n'est pas encore communiqué. Donnée identique qu'au 31/12/2021 en 2022 et 2023.*

L'épargne brute reste quant à elle un élément incontournable d'analyse, car elle mesure la capacité à couvrir en priorité le remboursement du capital de la dette, et elle est le premier élément d'analyse de la capacité d'autofinancement.

Ainsi en 2023, sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses et d'un dynamisme des recettes relativement plus important que ces dernières années (l'inflation fait mécaniquement progresser les recettes fiscales), l'épargne brute devrait rester à des niveaux très satisfaisants.

Au sujet de l'exercice 2023, la Ville de Maizières-lès-Metz souhaite souscrire un emprunt de trois millions et demi d'euros pour boucler le financement investissements.

La mobilisation de cet emprunt – suivant un certain nombre de conditions (temporalité, taux d'intérêt, date de mobilisation) - pourrait nous amener aux ratios suivants :

| *En milliers d'euros* | ***Au 31/12/2022*** | ***Estimation au 31/12/2023*** |
|---|---|---|
| Encours de la dette au 01/01 | 3 790 | 4 291 |
| Annuité en capital de la dette | 499 | 384 |
| Encours de la dette au 31/12 | 4 291 | 7 407 |
| Montant des intérêts au 01/01 | 58 | 77 |
| Capacité de désendettement au 31/12 = encours de la dette / épargne brute | 2,0 | 2,7 |
| Capacité de désendettement au 01/01 = encours de la dette / épargne brute | 1,8 | 1,6 |
| Charge de la dette | 3,7% | 2.8% |

* hypothèse de mobilisation d'un emprunt d'un montant de trois millions et demi d'euros sur 20 ans avec un taux fixe de 3%.

L'extinction de la dette serait portée à 2043. Comme on peut le constater, la mobilisation de cet emprunt de trois millions et demi d'euros ferait évoluer le ratio de la dette par habitant à 620 euros à population constante.

## 3.2 Les dépenses d'investissement

En matière d'investissement, le Budget Primitif prévoit un niveau d'investissement qui est élevé (l'équilibre de la section s'établit à 13 876 788,54 euros).

| **Dépenses de l'exercice + restes à réaliser** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Chapitre** | **Libellé** | **Opérations réelles** | **Opérations d'ordre** | **TOTAL** |
| | **Dépenses d'investissement** | **13 876 788,54 €** | **- €** | **13 876 788,54 €** |
| 10 | Dotations, Fonds divers et réserves | | | - € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 385 550,00 € | | 385 550,00 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 1 617 852,11 € | | 1 617 852,11 € |
| 204 | Subventions d'investissement | 61 000,00 € | | 61 000,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 3 833 914,97 € | | 3 833 914,97 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 7 478 471,46 € | | 7 478 471,46 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | - € | | - € |
| 020 | Dépenses imprévues | 500 000,00 € | | 500 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | | - € | - € |

*Présentation synthétique des dépenses d'investissement en euros – BP 2023 – montant en €.*

Le budget primitif 2023 consacre une enveloppe de 2 077 638 euros de crédits d'investissement dédiés aux investissements hors PPI.

Ce niveau d'investissement s'explique par la volonté de développer, de façon concomitante et complémentaire au PPI, des actions fortes visant à améliorer le cadre de vie ou les conditions de travail des agents municipaux voire de répondre aux enjeux actuels des finances locales (augmentation substantielle des prix de l'énergie).

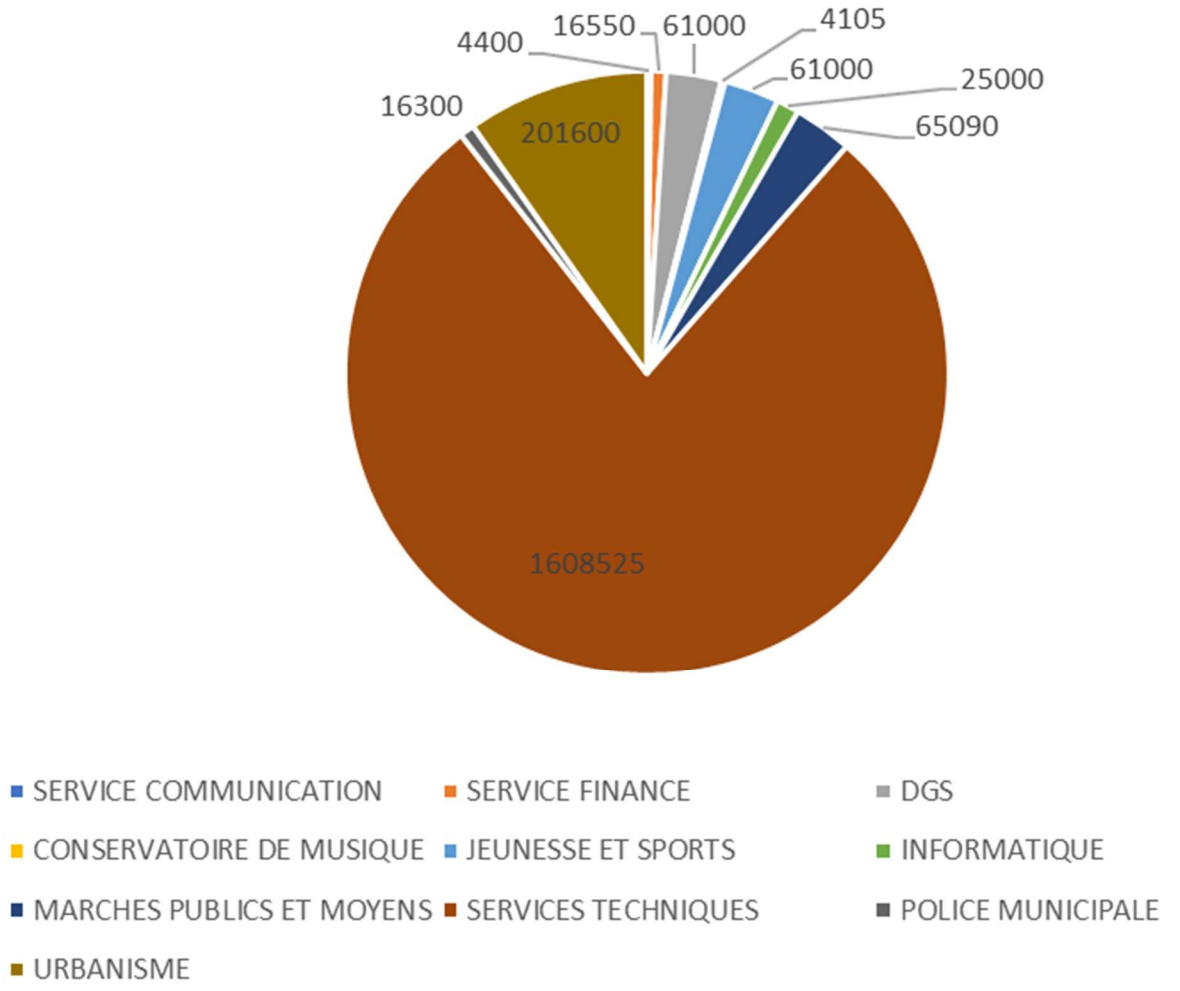


*Graphique des dépenses d'investissement ventilées par service – Budget Primitif 2023 – montants en euros.*

Les montants consacrés aux dépenses d'investissements recouvrent plusieurs types de dépenses, les frais d'études, les travaux ou encore l'achat de matériel.

Dans l'optique du décret tertiaire et avec l'objectif affiché de diminuer fortement les consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux, 40 000 euros seront consacrés à la réalisation d'un audit énergétique par MATEC.

De plus, les écoles élémentaires Pasteur et Brieux bénéficieront d'une rénovation thermique complète. Ce programme permettra ainsi une isolation des façades par l'extérieur, des combles et des vides-sanitaires ainsi que des préaux ou encore le changement des huisseries. Ces investissements, pour une enveloppe globale de 500 000 euros, permettront de diminuer fortement les consommations énergétiques de ces deux bâtiments tout en améliorant le confort des utilisateurs, notamment en période estivale. 2023 verra aussi la fin des travaux de calorifugeage de l'ensemble des chaufferies municipales.

D'autres actions contribueront fortement à l'amélioration du cadre de vie. L'aménagement d'un parking à proximité du nouveau cimetière lui offrira, par exemple, un stationnement adéquat ainsi que pour le nouveau funérarium. Sur les 450 000 euros d'investissement mobilisés pour ce projet, une partie sera assumée par l'association musulmane dans le cadre de la mutualisation de cet équipement avec le futur centre cultuel.

Comme tous les ans, une somme conséquente (50 000 euros) sera affectée à l'entretien et à l'amélioration des aires de jeux, afin d'offrir aux familles des équipements de qualité et sécurisés pour une utilisation récréative et ludique.

20 000 euros permettront la mise en place d'une expérimentation sur la Grand'Rue consistant au recul des stationnements par rapport aux côtés droits des passages pour piétons. Ce mouvement s'inscrit dans les recommandations émises par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et il vise à améliorer la visibilité des piétons pour les automobilistes.

30 000 euros permettront de poursuivre la plantation d'arbres au sein de la ville. Ces nouveaux plants viendront en complément de l'effort conséquent mis en place depuis de nombreuses années par la Ville de Maizières-lès-Metz dont un des points d'orgue a été la plantation de la forêt urbaine sur le modèle de Miyawaki qui compte près de 1 500 arbres.

Toujours soucieuse des conditions de travail de l'ensemble des agents municipaux, la programmation 2023 des investissements prévoit notamment de consacrer :

- 260 000 euros pour la réalisation, en lien avec la construction de la nouvelle déchetterie communautaire, d'un ensemble de trois quais de déchargement. Ces installations, à usage uniquement communal, permettront de limiter le temps de déchargement des déchets issus des opérations d'entretien de nos espaces verts et de s'assurer de leur revalorisation dans le cadre d'un marché. De plus, cette infrastructure limitera fortement les actions physiques des agents et diminuera donc les risques de blessures et d'accidents ;
- 60 000 euros pour le changement des serrures électroniques de l'ensemble des bâtiments. Cette décision est motivée par l'arrêt de la commercialisation du système actuel et de son obsolescence notamment en termes de fonctionnalité, de paramétrage ou simplement en raison du nombre très limité de serrures qu'il est possible d'enregistrer sur une clef. La nouvelle technologie sera plus ergonomique et plus simple d'usage tout en offrant une possibilité plus large d'usages (pointage, déclenchement des photocopieurs…) ;
- 14 500 euros seront consacrés au changement des radios des agents de la Police municipale permettant ainsi une opérabilité avec les systèmes utilisés par les forces de l'ordre. Cet investissement renforcera la sécurité des communications, permettra des contacts plus simples avec les gendarmes notamment lors des opérations communes et il évitera aux agents d'avoir à utiliser des téléphones portables pour communiquer ;
- 6 000 euros pour l'achat de dispositifs DATI. Ce sont des boîtiers d'alerte connus sous le nom « d'homme au sol » et qui permettront de sécuriser l'ensemble des travailleurs isolés de la Collectivité.

En lien avec la rénovation complète du COSEC et du centre de Sport de Combat, la Ville prévoit d'investir 61 000 euros pour le remplacement de certains équipements sportifs (tapis de la salle de karaté, tapis de la salle de lutte et agrès sportifs pour la salle de musculation). Cette dépense se verrait prise en charge, pour tout ou partie, par le dispositif de soutien aux Jeux Olympiques de Paris 2024 si toutefois la Ville de Maizières-lès-Metz était retenue comme base d'entraînement par une équipe qualifiée pour ces olympiades.

## 3.3 Un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Maizières-lès-Metz a mis en place un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) permettant un pilotage précis des opérations d'investissement et de leurs prévisions de décaissement sur la période du mandat.

Le CGCT dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, plus couramment rencontrés sous le sigle AP/CP. S'inscrivant dans une logique de gestion pluriannuelle des opérations d'investissement, l'utilisation de la technique des AP/CP, établie sur le fondement des dispositions des articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, permet au pouvoir adjudicateur de ne pas faire supporter à son budget primitif l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice budgétaire.

Dès lors, les autorisations de programme – AP – sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement – CP – par leur insertion successive aux budgets primitifs de la Ville, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Aussi, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement sur l'exercice s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

En 2023, aucune nouvelle autorisation de programme ne sera soumise à l'approbation de l'Assemblée et les projets resteront dans le même périmètre que ceux votés en 2021, à l'exception de la clôture des opérations de réhabilitation de la Maison des Assistants Maternels et du bâtiment de l'ancien Centre Médico-Social qui sont achevées ainsi que celle de la passerelle du Pont Demange. Comme indiqué lors des DOB précédents, 2023 et 2024 seront des années denses en termes de mobilisation des dépenses d'investissement, en raison du retard pris par les projets lors de la crise sanitaire de la Covid-19 et des problématiques de pénurie de certains matériaux.

De plus, à la suite du lancement de procédures de mise en concurrence d'opérations d'envergure inscrites au PPI, des lots ont dû être déclarés infructueux, faute de candidature. Cela a généré un retard lié à la relance partielle de la procédure et la sollicitation d'entreprises dans le cadre des marchés négociés ensuite de gré à gré, afin de mener à bien l'ensemble des projets essentiels pour renforcer la qualité de vie, notamment celle des plus jeunes. Ces facteurs cumulés ont bousculé le calendrier de réalisation initial et ont imposé un décalage de la mobilisation des crédits sur les exercices à venir.

L'ensemble de ces investissements représentera une dépense d'environ sept millions d'euros pour cet exercice budgétaire.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que la conjoncture économique actuelle marquée par une forte inflation n'épargne pas les projets d'envergures portés par la Ville de Maizières-lès-Metz. Ainsi, on peut constater une forte augmentation des prix des marchés de travaux conclus par rapport aux montants prévisionnels des études d'avant projets définitifs pour différents chantiers : hausse de 382 000 euros pour le COSEC, de 278 000 euros pour le périscolaire Sainte-Marie et de 570 000 euros pour le bâtiment du Parc Dany Mathieu. Cette réalité, qui s'impose à la Collectivité, doit être envisagée sérieusement afin de préserver les finances publiques et de conforter les engagements pris devant les Maizièrois.

Pour cela et en raison d'un élément nouveau à prendre en considération, le futur déménagement de la caserne des Sapeurs-pompiers, le calendrier de la rénovation du quartier Kennedy connaitra des adaptions tout en demeurant une priorité de la Ville.

Les autres modifications porteront essentiellement sur des ventilations de crédits de paiement pour tenir compte des retards liés à l'épidémie de la Covid-19 et à l'avancement opérationnel des travaux.

En effet, l'exercice 2023 verra la fin des travaux sur les deux périscolaires avec respectivement 1,4 millions d'euros pour l'opération de la rue Sainte-Marie et 2,1 millions pour celle du Parc Dany Mathieu, qui offrira également une salle d'activité pour le Relais Petite-Enfance.

Le COSEC (2 300 000 euros) sera, à nouveau, ouvert à ses utilisateurs dans le courant du dernier semestre de cette année. Ce chantier se fait en lien avec les associations qui occupent les locaux ainsi qu'en concertation avec les professeurs du collège afin que la rénovation ne perturbe pas les activités sportives qui s'y déroulent. Ainsi, des adaptations, qui ont entraîné un léger décalage du planning, ont été nécessaires à la suite de l'accession à l'élite de l'équipe une de notre club de Volley, le Maizières Athlétic Club (MAC). Le premier retour des associations est très positif, notamment au niveau de l'isolation thermique du bâtiment qui a connu un saut qualitatif important en attendant le changement des aérothermes qui devrait, quant à lui, réduire fortement le bruit lorsque le bâtiment est en chauffe.

Les travaux d'aménagement de la voirie seront portés à 400 000 euros, afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité de la voirie, du confort des usagers et de procéder à des opérations d'entretien. Le marché arrivant à son terme en ce début d'année, il a été relancé dans le cadre d'un groupement de commandes associant en plus de la Commune, la Communauté de Communes Rives de Moselle ainsi que la Ville de Richemont. Cette démarche devrait permettre de conserver des prix compétitifs et de réduire le poids de l'inflation des matériaux par l'effet volume des commandes regroupant les besoins de trois Collectivités locales.

La préservation du patrimoine communal et son amélioration est également l'une des priorités de la Municipalité. Elle verra, cette année, la mobilisation de 211 000 euros pour les changements des luminaires des grands axes de circulation pour des Leds. Ce système permet un éclairage plus efficace tout en étant moins gourmand en termes de consommation électrique.

A la suite du choix du cabinet d'architecture Paul Le Quernec, le projet de l'école du Val-Maidera suit son cours avec la clôture de la phase Avant-Projet Sommaire (APS) et le lancement de l'Avant-Projet Définitif (APD).

350 000 euros seront mobilisés pour la fin de ces phases d'études et pour la réalisation des documents liés à la consultation des entreprises. Un démarrage des travaux est prévu au début de l'année 2024.

Pour financer ces investissements, la Ville va s'appuyer sur un plan de cessions foncières, des subventions notifiées à percevoir et sur ses recettes propres. Comme indiqué plus haut, la Ville de Maizières-lès-Metz mobilisera pour cette année un emprunt de 3,5 millions d'euros qui sera fléché vers l'achèvement de trois grandes opérations : les deux structures périscolaires et la rénovation complète du COSEC.

Ainsi, après avoir analysé ses capacités d'investissement, la Ville va porter à près de 23,2 millions d'euros ses investissements (PPI sur l'ensemble de la période), œuvrant ainsi à améliorer le quotidien des Maiziérois dans de nombreux domaines.

Ces montants seront financés via des ventes de foncier (un peu plus de 2 millions d'euros) et nécessiteront certainement un recours à l'emprunt dans les exercices à venir (25% de son investissement).

Par ailleurs, pour ces différents programmes inscrits au PPI, la Ville estime à un peu plus de trois millions d'euros la participation financière qu'elle pourrait obtenir de ses partenaires via le dépôt de dossiers de subventions. La Ville est pleinement mobilisée afin de trouver des financements complémentaires en s'appuyant sur les nouveaux dispositifs du plan de relance de l'Etat ou les nouveaux dispositifs mis en place par la Région ou le Département de la Moselle, comme pour les travaux de rénovation du COSEC Camille Mathieu ou pour l'école du Val-Maidera.

Le reste des dépenses sera assumé sur les fonds propres, rendus disponibles par une gestion pragmatique et rigoureuse des finances municipales par la Municipalité.

*Présentation synthétique du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) – montants en euros.*

| INTITULE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME | MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES | | | MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Montant total des autorisations de programme votées au 12/12/2022 | Actualisation des projets | Montant total des autorisations de programme au 06/04/2023 | Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2022) | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2023 | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024 | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025 | Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2026 | Restes à financer (exercices 2023 et suivants) |
| **Travaux divers d'aménagement de la voirie** | 5 979 866,86 € | -1 718 105,80 € | 4 261 761,06 € | 4 064 868,78 € | 196 892,28 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 196 892,28 € |
| | 0,00 € | 1 718 105,80 € | 1 718 105,80 € | 0,00 € | 204 107,72 € | 502 136,00 € | 500 000,00 € | 511 862,08 € | 1 718 105,80 € |
| **Création d'une Maison d'Assistants Maternels** | 365 874,37 € | -24 303,61 € | 341 570,76 € | 341 570,76 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| **Création d'une passerelle au Pont Demange** | 2 658 516,99 € | -19,17 € | 2 658 497,82 € | 2 658 497,82 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| **Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera** | 6 505 500,00 € | 3 680 349,00 € | 10 185 849,00 € | 229 449,50 € | 338 829,50 € | 5 121 500,00 € | 4 496 070,00 € | 0,00 € | 9 956 399,50 € |
| **Aménagement d'un accueil périscolaire et extra scolaire rue Sainte Marie** | 2 047 302,94 € | 466 233,69 € | 2 513 536,63 € | 1 128 357,16 € | 1 385 179,47 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 385 179,47 € |
| **Construction d'un accueil périscolaire et extra scolaire au Parc Dany Mathieu** | 1 421 633,71 € | 769 925,89 € | 2 191 559,60 € | 91 802,93 € | 2 099 756,67 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 099 756,67 € |
| **Réhabilitation du Complexe Sportif Camille Mathieu** | 2 407 344,00 € | 666 756,69 € | 3 074 100,69 € | 740 935,86 € | 2 333 164,83 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 333 164,83 € |
| **Réaménagement du quartier Kennedy** | 4 787 733,02 € | 23 842,62 € | 4 811 575,64 € | 40 240,12 € | 15 517,50 € | 2 424 923,23 € | 2 330 894,79 € | 0,00 € | 4 771 335,52 € |
| **Mise en valeur du patrimoine municipal** | 600 000,00 € | -205 772,15 € | 394 227,85 € | 182 488,08 € | 211 739,77 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 211 739,77 € |
| **Travaux d'aménagement, d'entretien et réparation des réseaux d'eaux pluviales** | 969 692,08 € | -38 435,60 € | 931 256,48 € | 430 060,68 € | 16 960,00 € | 104 000,00 € | 190 000,00 € | 190 235,80 € | 501 195,80 € |
| **Aménagement du Centre Médico Social pour accueillir la Police Municipale** | 131 786,25 € | -202,20 € | 131 584,05 € | 114 174,45 € | 17 409,60 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 17 409,60 € |
| **TOTAL** | **27 875 250,22 €** | **5 338 375,16 €** | **33 213 625,38 €** | **10 022 446,14 €** | **6 819 557,34 €** | **8 152 559,23 €** | **7 516 964,79 €** | **702 097,88 €** | **23 191 179,24 €** |